

Élections régionales et départementales 20 et 27 juin 2021

Mode de scrutin

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans au scrutin de liste à 2 tours sans adjonction ni suppression de noms et sans modifications de l'ordre de présentation.

Il faut la majorité absolue des suffrages exprimés pour être élu au premier tour et avoir au moins 10% des suffrages exprimés pour se présenter au second tour .

La composition des listes peut être modifiée au second tour par fusion de listes.

Il est procédé à l'attribution des sièges à chacune des listes, puis pour chaque liste entre les sections départementales puis il y a une opération de correction démographique.

Les conseillers départementaux sont élus dans chaque canton au scrutin binomial mixte (un homme, une femme) majoritaire à 2 tours.

Une fois élus, les membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Il faut avoir la majorité absolue des suffrages exprimés et 1/4 des électeurs inscrits pour être élu au premier tour.

Second tour, il faut la majorité relative.

Campagne électorale

1er tour : du lundi 31 mai zéro heure à vendredi 18 juin à minuit.

2ème tour : lundi 21 juin au vendredi 25 juin à minuit.

Listes électorales

Vous trouverez ci-joint les listes départementales et régionales telles qu'elles ont été adressées à la mairie par la préfecture.

ANNEXE
à l'arrêté fixant la liste des binômes de candidats et de leur remplaçant
à l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2021
sur le canton de

LONS-LE-SAUNIER-2

Code Dépôt	CANDIDATS	REPLAÇANTS	N° PANNEAU
28	M. BRERO Cyrille Mme WANCAUWENBERGHE Yoanna	M. MALLET Stéphane Mme AUDIER Annie	1
3	Mme JACOB Lydie M. MARTIN Guillaume	Mme GUILLEMAUX Marie-Christine M. ALEMANY Dany	2
42	M. DAVID Alexis Mme MATSAK-HEINRICH Katy	M. BUCHOT Claude Mme FOTIA Lucette	3
49	M. BOURGEOIS Ivan Mme GOUGEON Emilie	M. FILOTTI Marc Mme ROUHER TAILLON Annie	4
37	Mme GRANDJEAN Nathalie M. GROSFILLEY Gérard	Mme ROY Sandrine M. LAHBADI Hassane	5
28	Mme CHAMBARET Agnès M. FISCHER Michel	Mme DA FONSECA Cristina M. BILLET Philippe	6

Bureau des Élections et de la Réglementation

Dijon, le 19 mai 2021

Arrêté N° 728

Fixant l'état des listes de candidats en présence pour les élections régionales pour le 1^{er} tour de scrutin

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code électoral et notamment les articles L350, R.28 et R.184,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU les déclarations de candidatures déposées à la Préfecture de la Côte-d'Or jusqu'au lundi 17 mai à 12 heures et les résultats de la procédure de tirage au sort effectuée pour l'attribution des panneaux d'affichage entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous réserve du retrait d'une liste pouvant intervenir au plus tard le samedi 29 mai 2021 à 12 h 00, les listes des candidats au 1^{er} tour de scrutin des élections régionales sont arrêtées dans l'ordre du tirage au sort en vue de l'attribution des panneaux d'affichage à savoir :

1	LISTE LE TEMPS DES CERISES	Bastien FAUDOT
2	POUR UNE REGION QUI VOUS PROTEGE Liste soutenue par le Rassemblement National	Julien ODOUL
3	ECOLOGISTES ET SOLIDAIRES	Stéphanie MODDE
4	LA REGION PARTOUT ET POUR TOUS- Majorité Présidentielle	Denis THURIOT
5	LUTTE OUVRIERE-Faire entendre le camp des travailleurs	Claire ROCHER
6	NOTRE REGION PAR COEUR	Marie-Guite DUFAY
7	POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTE	Gilles PLATRET

Organisation des opérations électorales à Trenal

Les panneaux d'affichage ont été installés le vendredi 28 mai et indiqueront ceux consacrés aux régionales et ceux pour les départementales.

Tout affichage en dehors des panneaux réglementaires est interdit et il pourrait être procédé au retrait de tout affichage apposé en dehors des emplacements prévus.

Il y aura deux bureaux de vote distincts l'un pour les départementales , l'autre pour les régionales en utilisant la salle du conseil municipal et le local de la réserve communale ouvert sur l'extérieur, **ouverts de 8 heures à 18 heures** pour chacun des deux tours les 20 et 27 juin 2021.

Il sera procédé de même à un dépouillement distinct sur chacun des lieux de vote.

Vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à une autre électeur (le mandataire).

Jusqu'au 1er janvier 2022, le mandant et le mandataire doivent être inscrits sur la liste électorale de la même commune.

Pour ces élections, chaque mandataire peut disposer de 2 procurations .

www.maprocuration.gouv.fr

Mesures COVID

Il est demandé aux électeurs de venir avec la carte d' électeur, une pièce d'identité, de porter un masque et d 'apporter leur propre stylo.

Il pourra vous être demandé de baisser momentanément votre masque pour s'assurer, en cas de besoin, de votre identité.

Toutes les mesures recommandées pour assurer la protection des membres des bureaux, de ceux qui participeront au dépouillement seront respectées.

Les membres des bureaux de vote auront été vaccinés ou feront un autotest.

Nous veillerons au respect des gestes barrières et la commune a acquis des protections en Plexiglas.

Le nombre d' électeurs sera limité et donc il conviendra d'attendre dehors en respect des distances de sécurité .

Le public sera restreint pour les opérations de dépouillement.